

**Je choisis  
Montréal**

## Étudiants internationaux

Les démarches d'immigration temporaire et permanente au Québec



### Pour pouvoir TRAVAILLER après les études :

#### Permis de travail postdiplôme



Demande dans les 180 jours après que votre établissement eut établi vos notes finales



Permis d'études valide à un certain moment pendant ces 180 jours



Durée de 8 mois à 3 ans (non renouvelable)



Permis ouvert, non rattaché à un employeur



Émission : Gouvernement du Canada

Conditions

**!** Tu penses rester à plus long terme au Québec? Commence en parallèle tes démarches d'immigration permanente!

### Pour pouvoir IMMIGRER de manière permanente au Québec :



#### ÉTAPE 1 CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ)

2 programmes possibles pour obtenir un CSQ



##### 1 Programme de l'expérience québécoise (PEQ)\*

- ✔ Obtention en **20** jours ouvrables en moyenne
- ✔ La maîtrise du français oral de stade intermédiaire-avancé est obligatoire



##### 2 Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)\*

- ✔ Délais imprévisibles (6 mois après avoir reçu une invitation)



Émission : Ministère de l'Intégration, de la Francisation et de l'Intégration

\* Des conditions s'appliquent



#### ÉTAPE 2 RÉSIDENCE PERMANENTE



Mêmes droits que la citoyenneté canadienne (sauf droit de vote et passeport)



Accordée à tous les membres de la famille



Validité illimitée (si respect de l'obligation de résidence)



Facilite l'accès au crédit et à la propriété

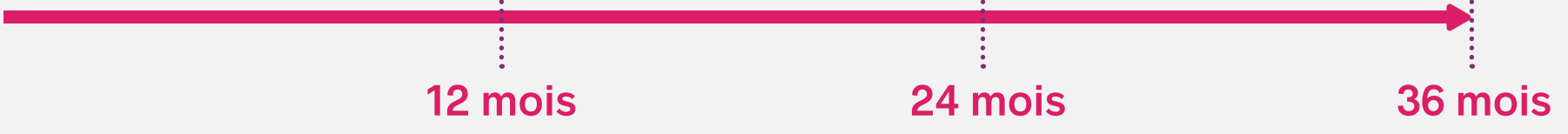


Émission : Gouvernement du Canada

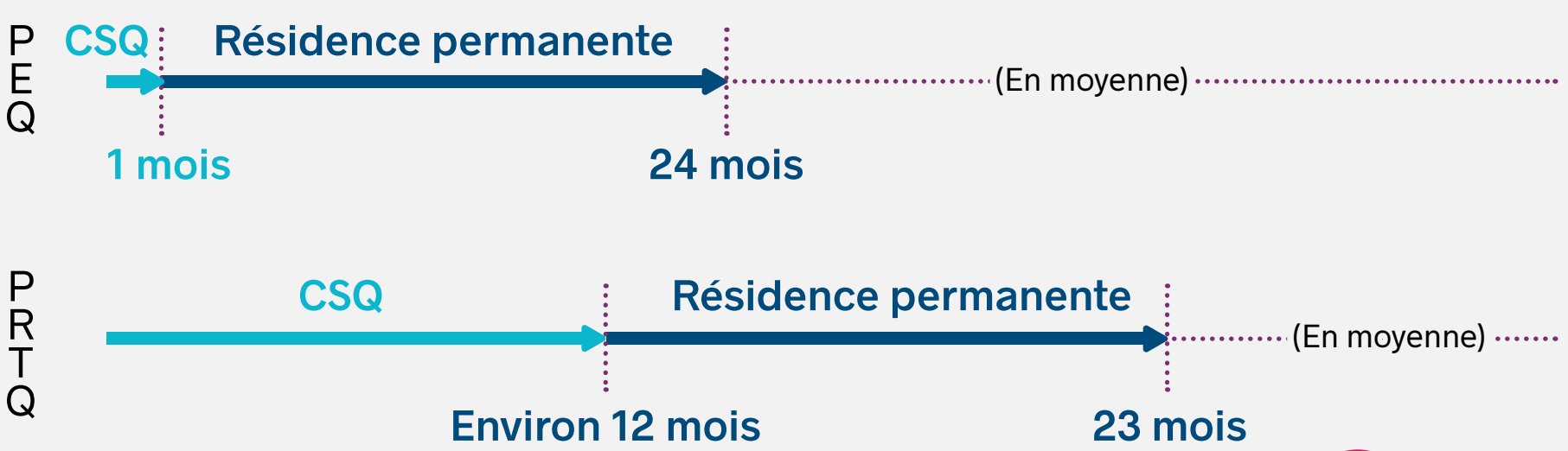
### En bref :

#### Processus temporaire

Permis de travail postdiplôme (de 8 à 36 mois)



#### Processus permanent



### Liens utiles :

- >>> Le certificat de sélection du Québec
- >>> Le permis de travail postdiplôme
- >>> La résidence permanente au Canada

